

## MISSION de professeur des écoles appui au territoire éducatif rural de Dampierre sur Salon

*Année scolaire 2024/2025*

### Description du poste :

Le professeur des écoles nommé sur cette mission inscrit son action dans le cadre des priorités définies par la signature de la convention du TER (convention annexée).

Ces priorités concernent principalement la mobilité (géographique et sociale), la découverte du patrimoine et de l'environnement, la continuité écoles-collège autour du sport, des arts et de la culture, et du développement durable ainsi que la relation « école-famille ».

### Missions :

- Accompagner les enseignants dans la conception et mise en œuvre des projets en lien avec les priorités affichées du TER ;
- Assurer un rôle de coordination au niveau du TER ;
- Participer aux réunions de pilotage animées par l'IEN et la principale du collège et permettre l'opérationnalisation et le transfert d'information entre les écoles ;
- Aider à la conception, au suivi de projets et à leur valorisation en lien avec les partenaires du TER ;
- Contribuer à la communication et diffusion des productions et projets réalisés ;
- Participer en coopération avec les partenaires à la définition des principaux axes de travail (groupes de travail, préparation des comités de pilotage).
- Contribuer à l'évaluation des différentes actions pour réguler les projets en lien avec les enseignants et les pilotes.

### Compétences requises :

- Faire preuve de connaissances pédagogiques et didactiques dans les différents cycles et posséder une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Être capable de travailler en équipe et de se rendre disponible afin de participer aux réunions avec les partenaires ;
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication (orale et écrite), tout en sachant aussi affirmer des choix institutionnels ;
- Se tenir informé des nouveautés et expérimentations ;
- Être capable de produire des ressources, de valoriser les productions et d'impulser des projets innovants.

### **Modalités d'affectation :**

Attribution annuelle de la mission. La mission est exercée à 100%. Le professeur des écoles interviendra dans le périmètre du TER. Sous l'autorité directe de l'IEN de circonscription, il collaborera avec l'ADASEN porteur de la mission TER.

### **Éléments de rémunération :**

Traitement éducation nationale selon le grade et l'échelon. L'indemnité liée à la fonction de professeur des écoles en charge de la mission d'appui au territoire éducatif rural correspond à une IMP taux 1 ou un montant équivalent.

### **Modalités de recrutement :**

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant et d'un inspecteur de l'éducation nationale.

Cette commission se tiendra **le mercredi 19 juin 2024**. A l'issue des entretiens, parmi les candidats ayant obtenu un avis favorable de la commission départementale, l'IA-DASEN arrêtera la liste des enseignants à qui il confiera la mission de professeur des écoles Vie Scolaire.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre l'attache de Monsieur l'adjoint à l'IA-DASEN, au 03.84.78.63.03 (secrétariat). Les candidatures sont à adresser pour **le 12 juin 2024** par courriel à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Saône, à l'adresse : **[ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr)**